

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité er	vironnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :				
23/07/2018	23/07/2018		2018-0148				
	1. Intitulé du pr	oiet					
Parc d'activités INNOVESPACE de la Zone de la GARE							
Communes de Wasquehal et Croix							
•							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom	1					
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SCCV INNOVESPACE CW		NOTICE SERVICE AND THE SERVICE SERVICES AND A SERVICE SERVICES AND A SERVICE SERVICE SERVICE SERVICE SERVICES AND A SERVICE SE				
	SIMIAN Julie, Responsable	de programmes					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Similar Julie, Responsable	de programmes					
RCS / SIRET 7 5 1 9 6 5 1	3 8 0 0 0 1 7	Forme juridique	sccv				
Jojane	ez à votre demande l'anı	nexe obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	iu des seulls et criteres ann dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et				
			s seuils et critères de la catégorie				
N° de catégorie et sous-catégorie			utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
39 - Travaux, constructions et opérations			résentant une surface de plancher				
d'aménagement		t 40 000 m <sup>2</sup> ( Surface	e de plancher totale créée = 10 490				
a) Travaux et constructions qui créent	m²).		**				
une surface de plancher au sens de							
l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme							
comprise entre 10 000 et 40 000 m2.							
	4. Caractéristiques généro	ales du projet					
Doivent être annexées au présent formu			ı formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éven							
Le projet de la SSCV INNOVESPACE CW po			ge industriel sur une unité foncière de				
20 980 m² située Zone de la Gare sur le ter			ye maastrarsar ame ame remelere ac				
Les deux bâtiments projetés (bâtiments B			de bureaux attachée à l'activité en				
étage (uniquement pour le bâtiment B).							
Un permis de construire portant sur la con							
22/01/2015 (n°PC 0596461400032). Du fai							
et du fait de l'ajout de 496 m² de surface p	lancher en mezzanine sans a	ugmentation de l'e	mprise au sol des bâtiments, une				
demande de permis de construire modific							
industriel présentant une surface planche			onstruit. Le bâtiment C est en cours de				
construction: les travaux de terrassemen							
Le bâtiment B présente une hauteur de 9,4	10 mètres à l'acrotère et le bâ	timent C présenter	a une hauteur de 10,40 mètres à				
l'acrotère.							

#### 4.2 Objectifs du projet

Les deux bâtiments objets du présent CERFA, implantés sur la zone de la Gare de Croix et de Wasquehal sont destinés à l'accueil de sociétés ayant besoin de surfaces d'activités.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour les bâtiments d'activité du parc, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Ces déblais et remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le bâtiment B est déja construit. Pour le bâtiment C, le chantier en cours durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du chantier,
- construction du bâtiment,
- aménagement des parkings, voiries et réseaux,
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes. Il fera l'objet d'une charte Chantier Propre afin de réduire les nuisances et impacts potentiels créés par le chantier.

Lors des travaux, des dispositions seront prises afin de limiter l'impact de la construction sur le voisinage et notamment :

- les poussières seront limitées en raison des mesures prises pour les éviter comme l'arrosage en phase terrassement en cas de temps extrêmement sec,
- le brûlage à l'air libre des déchets sera strictement interdit,
- les voiries publiques feront l'objet d'un nettoyage en cas de besoin,
- le bruit généré restera extrêmement faible
- les déchets feront l'objet d'une collecte sélective avec traitement par un prestataire agréé.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments du parc d'activités INNOVESPACE de Croix et Wasquehal sont destinés à l'accueil de sociétés ayant besoin de surfaces d'activités.

Les impacts attendus du projet en phase d'exploitation sont relativement classiques vis-à-vis d'autres projets de parc d'activités :

- le projet sera à l'origine de ruissellement d'eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées. L'ensemble du projet sera raccordé aux réseaux d'assainissement existants. Le réseau EU-EV et EP seront séparatifs. Le réseau EP sera éventuellement repris dans un système de tamponnement sous voiries avant d'être acheminées vers le tamponnement d'eaux pluviales dédié à la zone d'activité (dimensionné par la LMCU).
- le projet sera à l'origine d'un trafic de véhicules légers, de petits transporteurs et de poids lourds qui transiteront chaque jour sur le site. En l'absence d'utilisateur défini, il est difficile en l'état de préciser le trafic envisagé sur le site. Néanmoins, le projet de parc d'activités s'inscrit dans le développement du parc d'activités de la Gare de Croix Wasquehal qui fait partie du programme « 1 000 hectares pour le développement économique » de Lille métropole.
- Sur le site, les nuisances sonores auront pour unique origine les moteurs des véhicules transitant sur le site. Aucun process industriel n'est prévu dans les bâtiments. Le trafic lié au parc d'activités sera sans impact sur l'environnement sonore du secteur. Il n'est pas prévu d'isolation phonique particulière des bâtiments en plus de l'isolation prévue par la RT 2012 du fait de la présence de la voie ferrée à proximité du site.

Un paysagement du site permettra de valoriser l'intégration paysagère du projet en portant une attention particulière quant au choix ces matériaux et des végétaux. Le projet des espaces extérieurs consiste essentiellement à aménager le système des circulations et des stationnement et à développer les espaces verts de façon fonctionnelle et ornementale.

L'établissement disposera de 136 places de stationnement pour les véhicules légers. De plus, deux abris vélos sont prévus (10 vélos par abris, soit 20 places de stationnement) sur le site. Le site est destiné à accueillir des TPE/PME et artisans et n'accueillera donc pas de sociétés de plus de 100 salariés. aucun plan de déplacements d'entreprise (PDE) n'est donc prévu.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le développement du parc d'activités INNOVESPACE nécessite un permis de construire pour la réalisation des deux bâtiments projetés.

Un permis de construire portant sur la construction de deux bâtiments pour une surface plancher de 9 993 m² a été délivré le 22/01/2015 (n°PC 0596461400032). Du fait du changement de la destination de la totalité des surfaces de "Entrepôt" à "industrie" et du fait de l'ajout de 496 m² de surface plancher en mezzanine sans augmentation de l'emprise au sol des bâtiments, une demande de permis de construire modificatif a été déposée. Cette demande porte donc désormais sur deux bâtiments à usage industriel présentant une surface plancher totale de 10 490 m².

Le bâtiment B a déjà été construit. Le bâtiment C est en cours de construction : les travaux de terrassement sont terminés et la charpente est posée. La construction n'a pas nécessité d'autorisation de défrichement préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques Valeur(s)							
Les dimensions des bâtiments seront :							
- Bâtiment B : Longueur = 87,67 m, larg	eur = 55 m, Su	rface plancher = 6 274r	m²	= =			
- Bâtiment B : Longueur = 75,608 m, lar	geur = 50,36 m	n, Surface plancher = 4	217 m <sup>2</sup>				
Le bâtiment B présentera une hauteur o	le 9,40 mètres	à l'acrotère et le bâtime	ent C				
présentera une hauteur de 10,40 mètres à l'acrotère.							
presentera ane matteri de 10/10 metres à racrotere.							
	La Carter State		And the same	Mark Mark			
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long. 50°40	0'49"N	Lat. 03°08'29" E		
d'implantation		oo googiapqoo	-og				
198 et 251 Rue Jean Monnet	Pour les ca	tégories 5° a), 6° a), b	)				
59 170 CROIX		b) 9°a),b),c),d),					
		),12°,13°, 22°, 32°, 34°,					
Les coordonnées géographiques ci-	38°; 43° a)	, b) de l'annexe à					
contre sont prises au centre du	A THE PERSON NAMED IN COLUMN	22-2 du code de					
terrain.	l'environne	ment:					
				, ,,			
Les numéros de parcelles cadastrées	Point de d				Lat ° ' "		
sont:	Point d'arri	vée:	Long°	_'"	Lat ° ' " _		
Solit.	Commune	es traversées :					
Section AO numéro 415							
Section AO numéro 420							
Section AO numéro 421							
Section AO numéro 427							
Section AO numéro 427							
Section AO numero 431							
				DA Allega			
.le	ianez à votr	e demande les ann	eves nº 2 à				
	ignez a von	e demande les ann	exes II 2 a c				
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'una insta	llation ou d'un ouvre	o ovietant 2	Oui [	X Non		
4.7 3 dgil-ii d the modification/extensi	on a one maic	manon ou a un ouvrag	je existant ?	Our L	^ Non		
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cer ouvrage	e a-t-II tait l'objet a	une evaluat	Oui	Non X		
environnementale ?		Un normis do construi	iro portant cur	la constru	uction de deux bâtiments		
					délivré le 22/01/2015 (n°PC		
					de surface plancher en		
					u sol des bâtiments, une		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les						
différentes composantes de votre		demande de permis d					
indiquez à quelle date il a été auto		nrésentant une surfac			iments à usage industriel		

construction

Le bâtiment B a déjà été construit. Le bâtiment C est en cours de

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches du site sont la ZNIEFF de type 1 n°310013374 "Lac du Héron" et la ZNIEFF de type 2 n°310013373 "Vallée de la marque entre Ennevelin et Hem" situées à environ 4,5 km au Sud est du terrain.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucun arrêté de protection du biotope n'est recensé sur les communes de Wasquehal et Croix ni sur les communes alentours. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche du site est la Prairie des Willemots située à environ 15 kilomètres à l'Ouest du terrain.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le site est situé à environ 23 kilomètres au Nord du Parc naturel Régional Scarpe- Escaut.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État - Département du Nord. Arrêté préfectoral d'approbation du PPBE 2ème échéance le 08/12/15.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Le terrain d'assiette du projet INNOVESPACE n'est pas situé dans me périmètre d'un monument classé à l'inventaire des Monuments Historiques (cinq MH sur la commune de Croix, deux sur la commune de Wasquehal).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le terrain d'assiette n'est pas situé dans un terrain défini comme zone humide sur l'atlas des zones humides de la DREAL Hauts de France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le communes de Croix et de Wasquehal sont situées dans le périmètre du PPRN inondation de la Marque. Le terrain d'assiette du projet INNOVESPACE est situé hors de la zone pouvant être inondée. Aucun PPRT n'est recensé sur les communes de Croix et de Wasquehal.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le terrain d'assiette n'est pas recensé comme un site polluée sur la base BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Aucun captage d'eau potable n'est situé sur les communes de Croix et de Wasquehal. Ces deux communes ne font pas partie des 30 communes de la métropole lilloise abritant des périmètres de protection des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?		X	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans un site inscrit ni dans un site classé. Le site classé le plus proche est le Parc Barbieux situé à 1,3 kilomètres à l'Est du terrain.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site NATURA 2000 le plus proche du terrain est le site FR3112002 "Les Cinq Tailles" situé à 20 kilomètres au Sud. Le périmètre englobe deux grands bassins se situant au nord du site d'environ 35 ha et une couronne boisée de 86,60 ha. Il s'agit d'un espace naturel sensible du département du Nord.
D'un site classé ?		X	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans un site inscrit ni dans un site classé. Le site classé le plus proche est le Parc Barbieux situé à 1,3 kilomètres à l'Est du terrain.

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez com	oléter le tableau suivai	nt:		
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) est issue du réseau public de distribution d'eau potable communal. Le réseau est géré par la Métropole Européenne de Lille au travers d'un contrat de Délégation de Service Public conclut avec ILÉO, l'eau de la MEL, nouvelle entité du groupe Veolia.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/ remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc).
Septiments of the septiments o	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet INNOVESPACE s'inscrit dans le cadre du développement de la zone de la Gare sur les communes de Croix et de Wasquehal. Le terrain d'assiette était un terrain non aménagé en friche présentant un intérêt écologique faible. L'impact de l'opération INNOVESPACE sur la faune et la flore est donc faible. La construction des deux bâtiments objets du présent CERFA n'a pas nécessité d'autorisation de défrichement.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

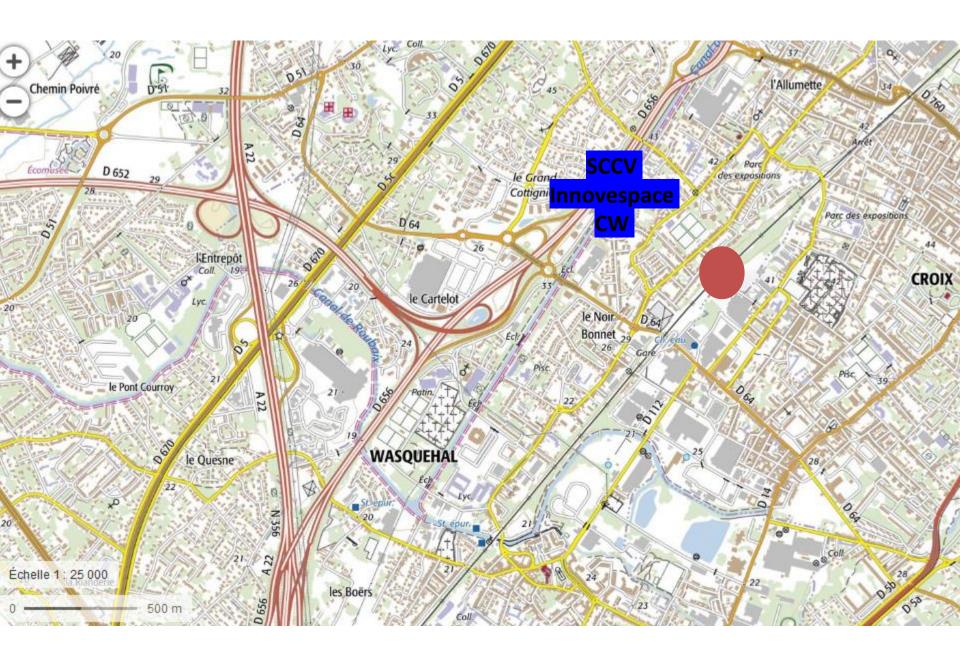
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Comme indiqué précédemment le terrain d'assiette était un terrain non aménagé et en friche.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Les communes de Wasquehal et de Croix ne sont concernées par aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le communes de Croix et de Wasquehal sont situées dans le périmètre du PPRN inondation de la Marque. Le terrain d'assiette du projet INNOVESPACE est situé hors de la zone pouvant être inondée. Aucun PPRT n'est recensé sur les communes de Croix et de Wasquehal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
ALIT SACATA	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'activité du site sera à l'origine d'un trafic de véhicules légers , de petits transporteurs et de poids lourds qui transiteront chaque jour sur le site. En l'absence d'utilisateur défini, il est difficile en l'état de préciser le trafic envisagé sur le site.  Le site est situé à 400 mètres de la gare de Croix-Wasquehal et à 750 mètres de la station de métro de Croix-Centre. Il sera donc très facilement accessible par le personnel en transports en commun.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Le trafic des poids lourds et des véhicules légers qui transiteront sur le site objet du présent CERFA sera source de bruit. La vitesse des véhicules sera limitée et les moteurs des poids lourds seront à l'arrêt pendant les phases de chargement/ déchargement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol pour éviter l'halo lumineux.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les seuls rejets atmosphériques seront - les échappement des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion des installations de chauffage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Dans le cadre de son activité, l'établissement objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux, les installations incendie.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Dans le cadre de son activité, l'établissement objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		L'activité qui sera mise en oeuvre sur le site produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation.  Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.

	T		T				
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×				
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						

	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	
A	7. Auto-évaluation (facultatif)	on
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
8		
<u> </u>	8. Annexes obligatoires	
-	1 Annexes obligatoires	
1	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	
2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a), b), 9°a], b), c], d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X X
3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	X X X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire									
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
Objet									
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	Paris	le, 23/07/2018							
	SCO <del>V/Innovespace</del> CW								
Signature	Rue Bearbourg 75008 Peris Tel: 01.4946.29.40 Fax: 01.40.40.08.66								



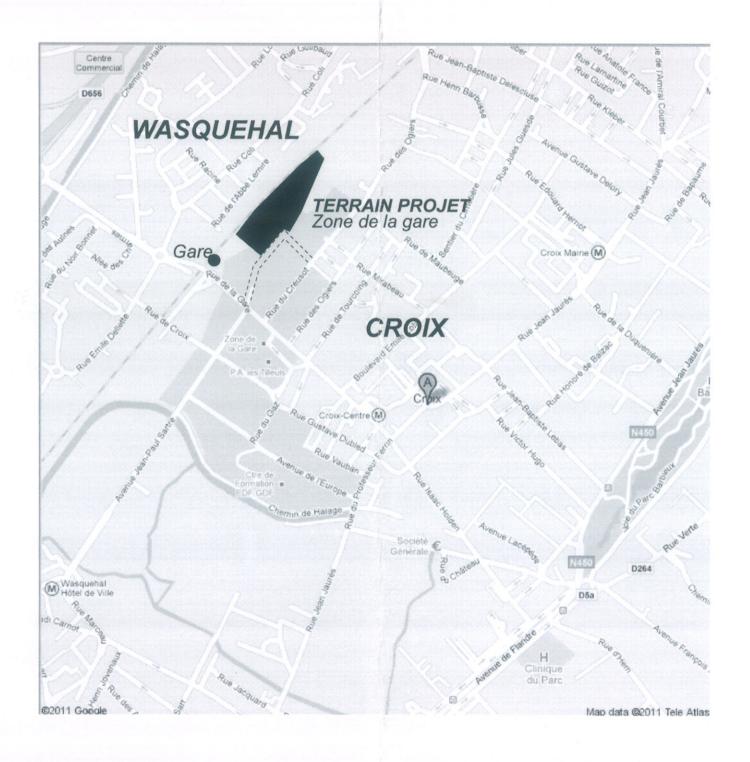










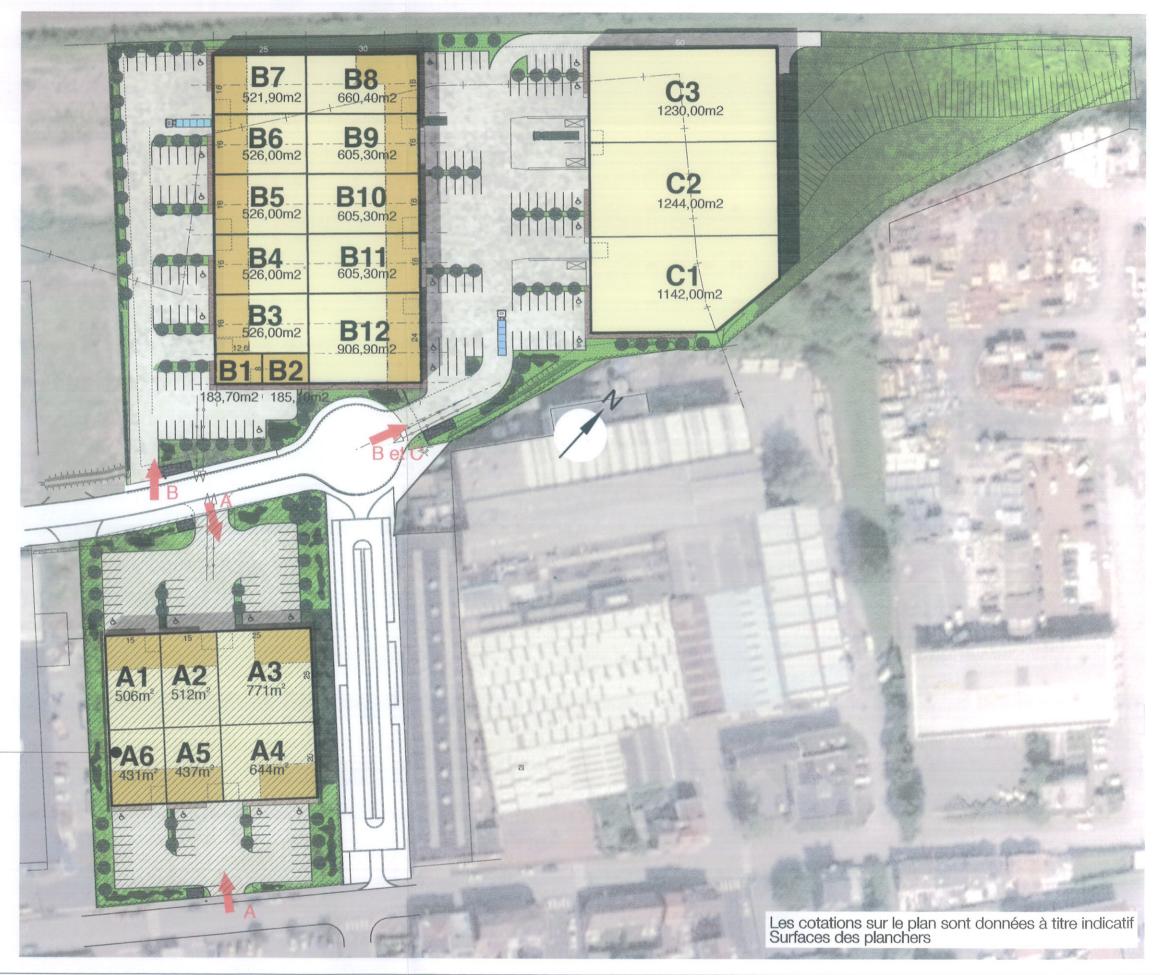




CHRISTOPHE LOUCHART ARCHITECTE DESL

178 avenue de la Proubique - 59 110 LA MADELENE 44 rul: Notre Davia - 59 190 HAZEBROUCK (T) 03 20 74 59 48 - (F) 03 20 51 48 72 (mail) puchart.di/ectivn@wanadoo.fr

Bâtiment A: non concerné par la présente demande de PC



alsei DEVELOPPEUR IMMOBILIER

Les nouvelles solutions immobilères

Plan masse (ensemble) - PARC D'ACTIVITES CROIX WASQUEHAL





PERSPECTIVE PROJET - DEPUIS ACCES VOIE NOUVELLE



EXISTANT - DEPUIS, ACCES VOIE NOUVELLE

alse i DEVELOPPEUR IMMOBILIER

Les nouvelles solutions immobilères

PC 6a-7a: Perspectives d'intégration 1

Construction d'un parc d'activité (bâtiments "B" et "C") à CROIX-WASQUEHAL





PERSPECTIVE D'INSERTION 2

Les nouvelles solutions immobilères

PC 6b-7b: Perspectives d'intégration 2



VUE 3 - DEPUIS CHEMIN DE FER





VUE AERIENNE - ACCES VOIE NOUVELLE

alsei DEVELOPPEUR IMMOBILIER

Les nouvelles solutions immobilères

PC 6c: Perspectives générales

Construction d'un parc d'activité (bâtiments "B" et "C") à CROIX-WASQUEHAL



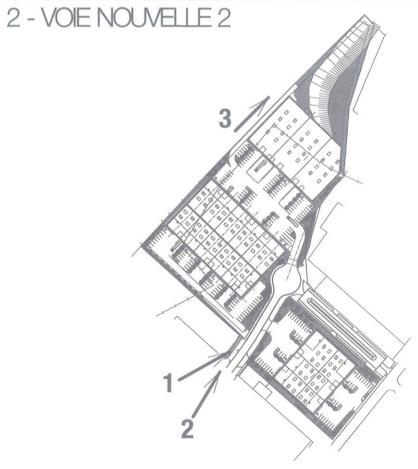


1 - VOIE NOUVELLE 1



3 - VOIE FERREE







R colutions immobil

PC 7: Photos des existants





5 - RUE DU CREUSOT 1



7 - PARKING CREE



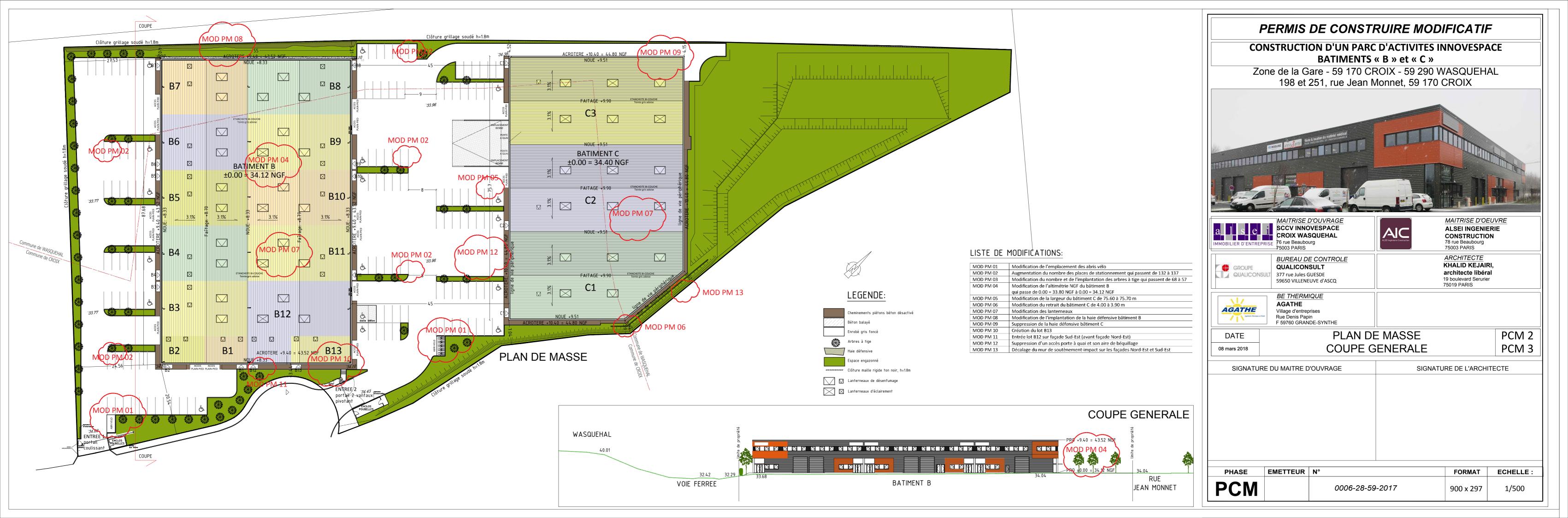
6 - PARKING EXISTANT SUR RUE DU CREUSOT

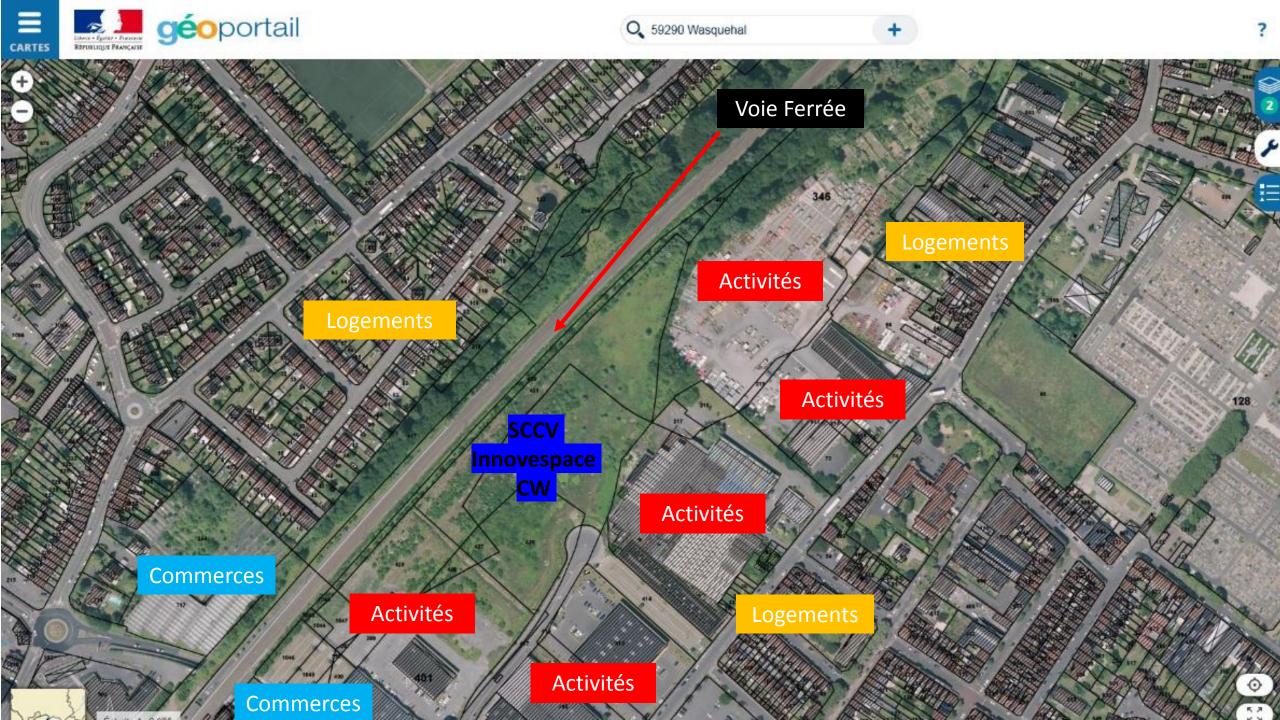


8 - VUE DEPUIS LA BUTTE

PC 8: Photos des alentours 21 octobre 2014

Les nouvelles solutions immobilères





### **CARTE NATURA 2000**

